

Département des Hautes-Pyrénées
Commune de Jarret
Séance du Conseil Municipal du 07 janvier 2021

Procès-Verbal, séance du 07 janvier 2021

Date de la convocation : 28 décembre 2020
 Date d'affichage de la convocation : 30 décembre 2020
 Lieu et horaire de la séance : Salle du Conseil Mairie à 18h00

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **11**
 Nombre de conseillers présents : **09**
 Nombre de conseillers votants : **10**

Maire : **M. Ange Mur**
 Secrétaire de séance : **M. Francis Dias.**

Etaient présents : MM. MUR Ange, ALCANTARA Matthias, Mme CAZENAVETTE-MARTINEZ Carole, ANEROT Philippe, CARRERE Raymond, DIAS Francis, JOANNY Laurent OTT Jeremy, MILAN Stéphane.

Excusés : PETERLE Yannick JOANNY Laurent (donne procuration à Monsieur Philippe ANEROT). RODRIGUES AFONSO Manuel.

Ordre du Jour :

A°) DELIBERATIONS :

- 1 : Demandes de subventions au titre de :
- | | |
|------------------------------|-------------|
| -FAR 2021. | 2021-DE-047 |
| -AGGLO 2021. | 2021-DE-048 |
| - REGION 2021 accessibilité. | 2021-DE-049 |
| - REGION FRI 2021 | 2021-DE-051 |
- 2 : Autorisation au Maire d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouvert au budget de l'exercice précédent). 2021-DE-050
- 3 : DM N°3. 2021-DE-052

B°) QUESTIONS -INFORMATIONS DIVERSES- INVITATIONS.

-B1- Avancée des travaux-compte rendu des commissions-infos diverses-futurs projets.

-B2-Divers :

.....

A°) DELIBERATIONS :**I Demande de subventions au titre de :****N°01- FAR 2021 argumentaire + délibération N°047.****Notice explicative :**

A noter que le programme FAR 2020 est pratiquement clôturé, malgré la date tardive de notification et de début des travaux cela imputable au COVID19.

Tirant partie de l'impossibilité d'ouvrir notre salle des fêtes pour cause COVID19, aux diverses activités habituelles, il est décidé d'achever les travaux manquants sur cette salle, qui sont :

-Refaire complètement la toiture extérieure (elle date de l'origine de la salle sensiblement 30 années).

-A l'intérieur de la salle sur le pourtour sur 1m50 de hauteur, pose de faïences de protection.

-Peinture complète de l'intérieur de la salle des fêtes.

-Pose d'une porte avec son encadrement aux dimensions handicapés.

Tous ces travaux pourront débuter dès l'accord de l'obtention des aides.

Délibération :

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal les priorités effectués pour les travaux sur 2021.

-Réfection en totalité du toit de la salle des fêtes.

-Posse de faïence sur le pourtour intérieur de la salle des fêtes.

-Peinture complète de l'intérieur de la salle des fêtes

-Posse d'un encadrement et porte aux dimensions handicapées.

Afin de ne pas dépasser la part Communale sur l'ensemble de ces travaux il est nécessaire de solliciter les aides financières conjointes de la CA TLP et de la Région avec le FAR 2021.

L'octroi de ces aides est seule garante de la bonne réalisation de ces travaux, la quote-part communale étant calculée au maximum du possible.

Le plan de financement proposé s'établit comme ci-dessous :

Dépenses Travaux		Ventilation du montant total des travaux HT		
Désignation	Montant HT	Demande	% sollicité	Montant HT
Faïence	7398.00	Région Accessibilité-Handi	16%	6400.00
Peinture	7098.85	CA TLP	16%	6400.00
Porte handicapés	2330.55	Far 2021	38%	15200.00
Toiture	23172.60	Commune Autofinancement	30%	12000.00
Total Travaux	40000.00			

Le Conseil Municipal après en avoir délibérée, décide à la majorité d'accepter les opérations aux conditions exposées ci-dessus et mandate Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Adjoint, à prendre toute disposition pour la bonne exécution de cette délibération

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'installation du nouveau chauffage par pompe à chaleur et plafonnier air pulsé (froid-chaud) est terminé, sur la salle des fêtes. Il indique l'obligation pour notre collectivité de souscription d'un contrat de maintenance sur ce type d'unité (pompe à chaleur).

La meilleure offre au niveau tarif et prestations est celle présentée par la société SARRAT, société qui a mis en œuvre l'installation.

Lecture est faite du contrat d'entretien technique climatisation présenté par la Société SARRAT, é un débat a lieu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, valide cette proposition de contrat d'entretien technique et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, le 1^{er} adjoint, à prendre toute disposition pour la bonne exécution de cette délibération.

N°02- Sollicitation du Fonds d'Aide aux Communes 2021 auprès de la CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées pour la réalisation de travaux sur la Salle des Fêtes et aménagement de l'entrée du village et place de la Mairie. 021-DE-048

La période COVID19 se poursuivant la salle des fêtes intercommunale est toujours fermée pour les diverses activités habituelles. Il est décidé de profiter de cette fermeture contrainte pour achever les travaux et aménagements nécessaires sur la salle des fêtes, achevant ainsi l'aménagement complet de cet espace (salle et abords).

Monsieur le Maire rappelle donc à l'assemblée la décision de réaliser les travaux suivants :

- Adjonction d'un local sanitaire répondant aux normes d'accessibilité handicapés et au nombre du public permis dans la salle des fêtes (le local WC existant ne possède qu'un WC et ne remplit aucune norme, et sa localisation dans la salle ne permet pas une extension, il sera toutefois conservé)
- Refaire la toiture de la salle des fêtes
- Effectuer la pose de faïence à l'intérieur de la salle des fêtes et peindre la totalité de la salle en intérieur.
- Aménager l'entrée du village toujours en chantier depuis la création du dernier lotissement, par la création d'un massif coloré et remplacement des deux arbres malades de la place de la Mairie qu'il a fallu abattre et planter deux arbres pour une bonne homogénéité de cette place.

Vu la délibération du Conseil Communautaire, en date du 28 juin 2017 et les décisions modificatives s'y rapportant, instaurant le fonds de concours, destiné à apporter un soutien financier à ses communes membres.

A ce titre, il propose de solliciter l'attribution d'une aide auprès de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, et d'approuver le plan de financement suivant :

Dépenses Travaux : 76965.00HT		Ventilation du montant des travaux : 76965.00 HT		
Désignation	Montant HT	Demande	% sollicité	Montant HT
Murs et toiture local	7045.00	FAR	37.20%	28629.00
Isolation bardage ex	8658.00	Région	16.40%	12623.25
Electricité local	2287.00	CA TLP	16.40%	12623.25
Sanitaires	17350.00	Commune, part communale	30%	23089.50
Porte accès local	2330.55			
Faïence salle	7398.00			
Peinture salle	7098.85			
Plantation Mairie	500.00			
Aménagement	1125.00			
Toiture	23172.60			
TOTAL	76965.00	TOTAL	100%	76965.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention), décide :

- de valider la demande du fonds d'aide aux communes auprès de la CA TLP et le plan de financement précité,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Adjoint, à prendre toute disposition pour la bonne exécution de cette délibération

N°03 Sollicitation d'une aide auprès de la Région au titre de l'Accompagnement à la vitalité des territoires sur la Mise en accessibilité des bâtiments publics. 2021-DE-049

Monsieur le Maire expose au Conseil :

- la place importante pour la **vitalité associative** de la Commune **et de la Vallée** (Villages d'Artigues et Sère-Lanso) occupée par la salle des fêtes. Cette salle des fêtes a un caractère intercommunal valléen et de nombreuses rencontres propres à la vallée s'y déroulent car c'est la seule grande salle existante (Noël, carnaval, loto...). Le Conseil des Jeunes est d'ailleurs valléen et regroupe les trois villages.

- Cette salle **est structurante pour les objectifs poursuivis par la Commune** (vaincre l'isolement des personnes seules, créer de la vie par des animations récréatives, sportives et culturelles).

A ce jour grâce au programme de rénovation énergétique des bâtiments de la Région et de la DISL 2019 cette salle à bénéficier d'une isolation par l'extérieur, d'un éclairage économique d'une source de chaleur par Pompe à chaleur, de la totalité des portes et fenêtres changées, rendant ainsi une salle économe et agréable d'utilisation.

- Cette salle accueillant du public (type L catégorie 4) ne possède qu'un espace sanitaire avec un seul WC et petit lave bain, de plus ce local ne permet pas l'accessibilité.

La seule solution c'est de construire un local sanitaire attenant à cette grande salle et accessible depuis l'intérieur de la salle. Cette solution nous permettrait d'honorer le diagnostic Apave. Cet espace ne peut plus attendre et il convient de profiter de la poursuite du COVID pour travailler sur la salle sans avoir à perturber les associations utilisatrices.

Pour la faisabilité de cette opération il convient de solliciter conjointement la Région, l'Agglo TLP et le FAR à un taux permettant d'établir la part Communale à maxi 30%.

Le plan de financement s'établit ainsi :

DEPENSES TRAVUX		Ventilation Montant des travaux 37670.00		
Désignation	Montant HT	Demande	% demandé	Montant attendu
Murs + toiture WC	7045.00	FAR 2020 (acquis)	35.65%	13429.00 (obtenus)
Bardage	8658.00	Région accessibilité	17.17%	6470.00
Electricité	2287.00	CA TLP 2021	17.17%	6470.00
Sanitaires	17350.00	Autofinancement	30%	11301.00
Porte WC	2330.00			
TOTAL Travaux	37670.00	TOTAL	100%	37670.00

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité :

- Approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les aides financières auprès de l'Agglo du FAR et de la Région Occitanie,
- Mandate Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Adjoint, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette nouvelle délibération.

N°04 Demande de subvention au titre du FRI 2021. 2021-DE-051

Monsieur le maire rappelle la difficulté de pouvoir programmer des travaux vraiment nécessaires mais divers, devant le nombre de dispositifs spécifiques existant aujourd'hui. Ces dispositifs très intéressants pour de grands projets à thème unique (Isolation, accessibilité...) sont pénalisants pour les petits projets ou il y a un peu de tous les corps de métier sur des petits montants, cela est surtout vrai sur des petites communes comme la nôtre.

La Région au travers du FRI correspond à ce besoin et rentre en complément de financement avec le FAR du Département et le FAC de l'Agglo TLP localement, permettant de faire une part Communale supportable et rendre le projet réalisable.

La période COVID19 se poursuivant la salle des fêtes intercommunale est toujours fermée pour les diverses activités habituelles. Il est décidé de profiter de cette fermeture contrainte pour achever les travaux et aménagements nécessaires sur la salle des fêtes, achevant ainsi l'aménagement complet de cet espace (salle et abords).

Monsieur le Maire rappelle donc à l'assemblée la décision de réaliser les travaux suivants :

- Refaire la toiture de la salle des fêtes
- Effectuer la pose de faïence à l'intérieur de la salle des fêtes et peindre la totalité de la salle en intérieur.

Il est proposé de solliciter le maximum d'aides financières au titre du FRI 2021 pour pouvoir réaliser l'ensemble de ces opérations donc le plan de financement s'établit comme ci-dessous :

DEPENSES TRAVUX		Ventilation Montant des travaux 37669.45		
Désignation	Montant HT	Demande	% demandé	Montant attendu
Toiture salle fêtes	23172.60	FAR 2021	40.35%	15200.00
Faïence	7398.00	Région FRI	14.82%	5584.31
Peinture	7098.85	CA TLP 2021	14.82%	5584.31
		Autofinancement	30%	11300.83
TOTAL Travaux	37669.45	TOTAL		37669.45

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (-10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention), décide :

- de valider la demande du FRI auprès de la REGION et le plan de financement précité,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Adjoint, à prendre toute disposition pour la bonne exécution de cette délibération.

-II : Autorisation au Maire d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).

2021-DE-050

Monsieur le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Par ailleurs M. le maire rappelle les dispositions de l'article 108 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 qui modifie l'article 77 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010 :

Par dérogation aux dispositions du I de l'article 1639 A du code général des impôts et du premier alinéa de l'article L 1612-2 du code général des collectivités territoriales, la date limite de vote des budgets et des taux des collectivités territoriales est fixé au 15 avril pour l'exercice 2021.

Dépenses d'investissement 2020 : **155131.30€**
(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de **38782.82€** (< 25% x 155131.30€.)

Les dépenses d'investissement concernées pourront porter sur :

2138 : bâtiment (SDF) suivant avancée des travaux et des acomptes demandés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité d'accepter les propositions de Monsieur le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Mandate Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Adjoint, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

-III : Délibération Modificative N°3 :

2021-DE-052

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-7900.00	
6061	Fournitures non stockables	-2700.00	
623	Publicité, publications, relations publique	-735.00	
6531	Indemnités	-770.00	
6533	Cotisations de retraite	-75.00	
6554	Contributions organismes de regroupement	13180.00	
6574	Subventions. Fonctionnement. Associations, personnes privée	-1000.00	
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-7900.00
10226	Taxe d'aménagement		4700.00
1342	Amendes de police non transférable		3200.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, après débat et à la majorité des membres :

- vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

-Autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement le 1^{er} adjoint à signer et effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

B°) Questions et informations diverses :

B1 : Avancée des travaux et compte rendu des commissions.

A noter que le système réversible de chauffage (air froid air chaud) fonctionne bien sans bruit et amène rapidement à température il est décidé de le laisser toujours branché à une température de 17°.

B2-DIVERS :

Il est rappelé la date du prochain conseil qui est fixée au jeudi 04 mars 2021 à 18H00.

Le marché rural se tient bien au rythme de chaque premier dimanche de chaque mois, à noter une légère progression tant au niveau de la fréquentation que de la qualité des stands. Il convient de féliciter les divers intervenants de tenir le rythme malgré une période où il n'y a pas trop de légumes à pouvoir porter, le marché rural reste attractif et notre passage au marché est très apprécié et les encouragent à poursuivre.

Le calendrier offert de la Commune a été apprécié lors de la distribution.

La séance se clôture à 20H00.

REGISTRE DES DELIBERATIONS :

Procès-verbal, séance du jeudi 17 décembre 2020 à 18H00 à la Mairie.

-Nombre de conseillers municipaux en exercice :	11
-Nombre de conseillers présents :	09
-Nombre de conseillers absents ayant donné procuration	01
-Nombre de conseiller absent n'ayant pas donné procuration :	01

Liste des points ayant été soumis au vote de l'assemblée, délibérations :

-1 : Demandes de subventions au titre de :

-FAR 2021.	2021-DE-047
-AGGLO 2021.	2021-DE-048
- REGION 2021 accessibilité.	2021-DE-049
- REGION FRI 2021	2021-DE-051

-2 : Autorisation au Maire d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouvert au budget de l'exercice précédent). 2021-DE-050

-3 : DM N°3. 2021-DE-052

SIGNATURE DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du N°2020-DE-047 à 2020-DE-052

NOM Prénom	Signature
MUR Ange	
ALCANTARA Mattias	
CAZENAVETTE-MARTINEZ Carole	
ANEROT Philippe (procuration de Yannick PETERLE)	
DIAS Francis	
CARRERE Raymond	
OTT Jérémy	
JOANNY Laurent	
PETERLE Yannick (donne procuration à Philippe ANEROT)	
RODRIGUES AFONSO Manuel	Absent
MILAN Stéphane	
SORIANO Anthony	